

Compte-rendu réunion des parents du vendredi 12 septembre 2025

Le fonctionnement général de l'école.

Mme Choby présente l'équipe de l'école :

Classe des petits : 24 élèves, enseignante Sandra Choby/Anne Cécile Couvril. Atsem Wendy Guerreiro.

Classe des petits/ moyens : 23 élèves, enseignante Claire Bisserier. Atsem Leïa Kacem

Classe des Moyens/Grands: 24 élèves, enseignante Sophie François . Atsem Christel Nicolas.

Classe des Moyens/Grands: 20 élèves, enseignante Anne Lehmann Martin . Atsem Chloé Christin.



Elections des parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont des élus. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Ils peuvent aussi, par exemple, être présents à la demande des familles, auprès des parents pour les équipes éducatives

Ils sont des interlocuteurs privilégiés avec l'école et la Mairie. Ils participent activement aux conseils d'école (3 fois dans l'année) et y ont un droit de vote pour les décisions adoptables. Les élections se dérouleront le vendredi 10 octobre 2025, uniquement par correspondance. Les coordonnées des familles sont transmises aux délégués de parents dans la mesure où chaque parent a donné son accord pour cette transmission.

Les deux parents sont électeurs.

Il est très important que vous votiez, même s'il n'y a qu'une seule liste. Pour une meilleure représentation, et pour que l'on puisse entendre la voix des parents, votez ! Une forte participation au vote crédibilisera les délégués dans leur rôle de représentants.

Comme chaque année, nous proposerons sans doute plusieurs projets et événements pour lesquels nous solliciterons la participation de parents volontaires.

Les normes d'encadrement des enfants de maternelle ont de nouveau changé depuis la rentrée de septembre. A partir de 24 élèves (19 l'année dernière), il faut, pour tout ce qui se passe à l'extérieur de l'école (bibliothèque, sortie de proximité, « école dehors ») la présence d'un adulte supplémentaire hors enseignant et Atsem.

- ❖ Le **RASED**, « Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté » intervient sur notre école.
Nous bénéficions de la présence de 2 enseignantes spécialisées : Mme Micoine en tant qu'enseignante spécialisée à dominante pédagogique et Mme Le Men en tant qu'enseignante spécialisée à dominante relationnelle.
Mme Taillifet psychologue scolaire Education Nationale complète l'équipe de notre RASED. Des concertations avec les enseignants auront lieu durant l'année dont une programmée le 10 octobre.
- ❖ Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont proposées aux enfants suivant le calendrier et horaires des enseignants. Il peut s'agir de prises en

charges ponctuelles pour soutenir les enfants dans des apprentissages bien spécifiques (essentiellement en langage et en mathématiques), il peut s'agir aussi de temps privilégiés afin de faire passer les évaluations aux GS, Nous pourrions également proposer à l'ensemble d'un groupe d'enfants un type de travail nouveau en vue de la préparation au CP. Des petits groupes de travail pourront aussi consister à l'aide aux enfants non-francophones. (questionnaires de compréhension de lecture pour les GS). Les enseignants d'une classe pourront prendre en charge des groupes constitués d'élèves d'autres classes lors de ces APC.

Rappel des horaires de l'école.

- Matin : ouverture des portes de 8h35 à 8h45. Les enfants qui ne mangent pas à la cantine sortent à 11h45.
- Après-midi : ouverture du portail de 13h35 à 13h45. Sortie des classes : 16h45

Merci de respecter ces horaires pour ne pas déranger le bon déroulement des heures de classe. Nous ne pourrions pas ouvrir aux retardataires. Dans ce cas en effet, il vous faudra attendre la récréation ou la prochaine ouverture de l'école (10h15 ou 13h35) pour déposer votre enfant.

Si vous êtes amenés à venir chercher votre enfant en dehors des temps d'ouverture de l'école pour un rendez-vous médical, merci de demander au préalable l'accord écrit de la directrice et d'amener votre enfant (ou de venir le chercher) sur les horaires de récréations : matin : 10h15/ 10h45 après-midi 15h30/16h00.

Un enfant avec de la fièvre ne peut pas être accueilli à l'école, quelle que soit la cause de sa fièvre. Un enfant malade non plus.

Merci également de prévenir en cas d'absence de votre enfant en privilégiant les mails : 0781850m@ac-versailles.fr. Vous pourrez par cette même voie transmettre le certificat médical.

Ces justificatifs seront archivés dans le registre d'appel de la classe. Toute absence non justifiée de plus de 5 demi-journées par mois doit faire l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection de l'Education Nationale.

Nous vous remercions d'être vigilants et de prévenir en cas de changements dans vos coordonnées. Il est primordial que nous puissions vous joindre facilement.

Nous procéderons dans l'école aux exercices obligatoires d'alerte incendie. Le premier a eu lieu le jeudi 23 septembre à 10h10. Pour ce premier exercice, les enfants seront prévenus au préalable.



***PPMS : plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs**

- Objectif du PPMS : Être prêt face à une situation de crise, liée à la survenue d'un accident majeur afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et être prêt à appliquer les directives des autorités.
Il existe plusieurs types de PPMS : intrusion, risques majeurs. Le protocole mis en place alors s'adapte aux nécessités de chacun de ces types de PPMS
- Les élèves de l'école maternelle sont confinés, selon la nature de l'alerte, dans la salle de jeux ou dans les classes de l'école maternelle.
- Il y aura plusieurs exercices de PPMS durant l'année.

- ❖ **OCCE** (office central de la coopération à l'école). Nous faisons appel à votre générosité pour apporter votre contribution à la coopérative scolaire. Cela permet aux classes de pourvoir à des achats qui n'ont pas pu être prévus au moment des commandes passées en juin. Cette contribution est volontaire et n'a pas de caractère obligatoire. Nous remercions d'avance les parents donateurs.
Le compte de l'école est tenu en toute transparence et chaque année, un compte rendu financier précisément renseigné est signé par les différents acteurs, dont un parent.

- ❖  Nous vous invitons à prendre connaissance régulièrement des communications et des partages de photos d'activités sur le blog de chaque classe à partir du site « A toute mon année ». Des codes d'accès personnalisés pour chaque classe vous ont été fournis par l'enseignant de votre enfant.



- ❖ Mme Belleron, infirmière de la **PMI** interviendra dans les classes de Moyenne Section pour le « bilan des 4 ans » qui est obligatoire. Les parents seront informés de sa visite et répondront à un questionnaire confidentiel. Des enfants de grande section pourront également être concernés par la visite médicale ou par des bilans de dépistage infirmier effectués par le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire
- ❖ Les enfants ne peuvent pas être en possession de médicaments à l'école. Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments, même avec une ordonnance. Si des traitements chroniques sont envisagés, il faudra mettre en place un PAI par le biais du CMS des Mureaux basé à Mantes la Jolie. Les parents des enfants qui bénéficient d'un PAI doivent se signaler avant le mois de novembre auprès de la directrice pour le renouvellement de ce protocole.



- ❖ Nous sommes en phase de recrutement d'un jeune qui effectuera son service civique au sein de notre établissement pour participer aux ateliers dans les classes, aider à la mise en place des parcours de motricité, accompagner les élèves dans des activités de coopération, d'apprentissage et de partage mais aussi lors de sorties à l'extérieur.

suivi des apprentissages par mail. Un entretien personnalisé sera effectué sur demande et inscription sur un calendrier partagé exposé devant chaque classe ou par mail (suivant l'organisation de l'enseignant)

❖ **Pôle Ressources Vigilance Intimidation : PRVI**

Afin de prévenir des situations de harcèlement, le Pôle Ressource Vigilance Intimidation (P.R.V.I.) de circonscription vise à développer l'empathie des élèves et à éviter des comportements qui pourraient créer des situations de mal être chez certains élèves.

Les membres du pôle :

Anaïs Collet, Inspectrice de l'Éducation Nationale
Katia Cuaz Perolin, <u>coordinatrice de pôle</u> , psychologueEN
Chrystelle Titeux, directrice
Valérie Siblot, coordonnatrice EP
Lucie Horvath, conseiller pédagogique
Marie Taillifet, psychologueEN

- ❖ **Les programmes de la maternelle évoluent** (des précisions vous seront transmises à l'oral par le professeur de votre enfant dans les domaines « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et acquérir les premiers outils mathématiques). Notamment l'éducation à la vie affective et relationnelle. Les projets mis en œuvre l'année dernière en collaboration avec Mme Taillifet, psychologue EN vont être poursuivis conjointement aux projets développés dans les classes sur les émotions.

- ❖ Petits rappels important concernant :

La sécurité de vos enfants :

Tous bijoux ou jouets ou nourriture sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. Toutes pertes, détériorations, vols ou accidents ne seront pas de notre responsabilité
Le confort et le bon déroulement de la journée : Merci de privilégier des tenues confortables et adaptées pour permettre l'autonomie de votre enfant lors des passages aux toilettes ou pendant les activités pédagogiques comme les séances de motricité. Merci d'éviter les ceintures, les collants, les salopettes, les chaussures à lacets ...etc.

Après cette présentation sur l'organisation générale de notre école maternelle chaque enseignant expliquera comment il travaille et les activités proposées.

Les enseignantes de vos enfants sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question concernant leur scolarité. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'en faire la demande auprès d'elles, par écrit, elles y répondront rapidement. Bien cordialement,
L'équipe enseignante



Tout au long de l'année, chaque compétence du programme de la maternelle sera évaluée par l'enseignant. A chaque semestre, vous recevrez, le cahier de